

Sheppard Pratt Health System – Patient Financial Assistance Policy (Politique d'Assistance Financière) aux patients - Résumé Clair et Précis

Sheppard Pratt Health System s'efforce de fournir aux patients des soins et des services de la plus haute qualité. Pour aider nos patients et se conformer aux lois fédérales et de l'État du Maryland, Sheppard Pratt propose les informations suivantes sur sa FAP.

Admissibilité à l'Aide Financière

Dans le cadre du Sheppard Pratt FAP, certains patients non assurés et sous-assurés peuvent être éligibles pour recevoir une aide financière pour le coût des services hospitaliers d'urgence et médicalement nécessaires. Certains services sont exclus, notamment les services facultatifs, les programmes d'éducation, la retraite et la Ruxton House, ainsi que tout service auxiliaire lié aux catégories susmentionnées. En outre, la population Quaker peut être éligible à une aide séparée et/ou supplémentaire dans le cadre de la FAP Quaker distincte du système de santé.

Les patients éligibles à une aide financière au titre du FAP ne se verront pas facturer, pour les soins d'urgence ou médicalement nécessaires, un montant supérieur à celui généralement facturé aux patients assurés. L'éligibilité est basée sur le revenu familial brut et la taille de la famille du patient et/ou de la personne responsable. Les critères de revenu annuel utilisés seront de 300 % des lignes directrices fédérales actuelles sur la pauvreté telles qu'elles sont établies chaque année dans le registre fédéral. L'actif et le passif seront également pris en compte. Une aide financière peut être accordée jusqu'à 100 % des frais médicaux.

Demander une aide financière

Les patients à la recherche d'une aide financière doivent remplir un formulaire de demande et fournir les pièces justificatives demandées dans le PAF et le formulaire de demande. Une copie gratuite de la PAF et du formulaire de demande est disponible auprès de l'un des organismes suivants :

<ul style="list-style-type: none">• En personne : Tout lieu/bureau d'enregistrement des patients ; ou Le centre de conférence de Sheppard Pratt 6501, rue N. Charles Baltimore, MD 21204• Site Web: www.sheppardpratt.org/patient-care-and-services/resources/financial-support/	<ul style="list-style-type: none">• En Écriture : Sheppard Pratt Health System A l'attention de : Assistance financière P.O. Boîte 6815 Baltimore, MD 21285-6815• Téléphone : (410) 938-3370 (Local) Numéro vert (800) 264-0949 Lundi-vendredi, de 8h00 à 15h00
---	--

Pour prendre rendez-vous afin d'obtenir de l'aide pour remplir un formulaire de demande, un patient peut contacter un représentant de Sheppard Pratt au numéro de téléphone indiqué ci-dessus ou se rendre au centre de conférence de Sheppard Pratt. Les traductions du PAF, du formulaire de demande et de ce résumé clair et précis sont disponibles sur demande dans la langue suivante : Espagnol. Pour les autres langues, une aide à la traduction peut être disponible sur demande.

Droits des patients

Les patients qui répondent aux critères de la FAP décrite ci-dessus peuvent recevoir une aide de l'hôpital pour le paiement de leur facture. Si vous pensez avoir été orienté à tort vers une agence de recouvrement, vous avez le droit de contacter le bureau d'affaires Sheppard Pratt au 410-938-3370 ou au numéro gratuit 1-800-264-0949.

Vous pouvez bénéficier de l'assistance médicale du Maryland. L'assistance médicale est un programme financé conjointement par les gouvernements des États et le gouvernement fédéral. Elle couvre jusqu'à la totalité du coût de la couverture santé pour les personnes à faibles revenus qui répondent à certains critères. Dans certains cas, il se peut que vous deviez faire une demande et que celle-ci soit refusée avant de pouvoir bénéficier de l'aide financière de Sheppard Pratt.

Pour plus d'informations concernant la procédure de demande d'assistance médicale du Maryland, veuillez appeler votre département local des services sociaux par téléphone au 1-800-332-6347 ou par internet (www.dhr.state.md.us).

Obligations du patient

Pour les patients qui ont la capacité de payer, c'est leur obligation de payer en temps voulu. Sheppard Pratt s'efforce de veiller à ce que les comptes des patients soient correctement facturés, et les patients hospitalisés peuvent s'attendre à recevoir un relevé récapitulatif uniforme dans les 30 jours suivant leur sortie. Il est de la responsabilité du patient de fournir des informations correctes sur son assurance.

Si vous n'avez pas de couverture santé, nous attendons de vous que vous payiez la facture en temps voulu. Si vous pensez pouvoir bénéficier du PAF Sheppard Pratt, ou si vous n'avez pas les moyens de payer la totalité de la facture, vous devez nous contacter comme indiqué ci-dessus.

Si vous ne respectez pas les obligations financières de votre facture, vous pouvez être dirigé vers une agence de recouvrement. Le patient a l'obligation de veiller à ce que l'hôpital obtienne des informations exactes et complètes. Si votre situation financière change, vous avez l'obligation de contacter Sheppard Pratt pour lui fournir des informations actualisées.

Les médecins qui soignent des patients à Sheppard Pratt, qu'ils soient hospitalisés ou en consultation externe, facturent séparément et leurs honoraires ne sont pas inclus dans votre relevé de facturation de l'hôpital.

Tous les patients peuvent demander et recevoir une estimation écrite du montant total des frais pour les services, procédures et fournitures non urgents dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils soient fournis et facturés par Sheppard Pratt. Dans la mesure permise par la loi et conformément aux politiques de Sheppard Pratt, les frais peuvent inclure, sans s'y limiter, un forfait pour l'utilisation ambulatoire des installations hospitalières, des cliniques, des fournitures et équipements, et des services non médicaux (tels que les cliniciens non médecins).